

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2853

16 octobre 2015

SOMMAIRE

Aciers Spéciaux Luxembourg S.A.	136918	FFS 5 S.à r.l.	136932
Adga Rhea Consultants S.A.	136902	Gastina Equity S.A.	136942
Afi.Esca Holding Courtage S.A.	136902	Glamour Event asbl	136940
Agardh Invest S.A.	136902	Global Facilities Management Services S.à r.l.	136917
AJ Horses S.à r.l.	136924	Global Investor Solutions I SA	136902
Ancelle SARL	136922	Global Luxury Investments S.à.r.l.	136929
Avantor Performance Materials Electronics	136923	Global Luxury Investments S.à.r.l.	136935
Berkel, s.à r.l.	136908	Grace Lodge Care Operating S.à r.l.	136935
Berlin Prime Residential S.à r.l.	136905	Gracewell Properties Holding S.à r.l.	136936
Blando Investments S.A.	136913	Herrenhausen Investment S.A.	136932
Capital Dynamics CEI GP S.à r.l.	136917	Icepearl S.à.r.l.	136901
Capital Dynamics GP II S.à r.l.	136922	Ilma S.à r.l.	136914
Capital Dynamics GP I S.à r.l.	136921	Immèo Berlin Prime S.à r.l.	136905
Casual Dining Group GP	136922	INVESCO Real Estate Management S.à r.l.	136919
Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l.	136911	I.R.S.M. S.A.	136909
C Chateau VII S.à r.l.	136898	I.R.S.M. S.A.	136901
C.D.D. S.à r.l.	136916	Itom Investment S.à r.l.	136933
Charlie Investors S.à r.l.	136923	Resmaco S.à r.l.	136917
Cinven (Luxco 2) S.A.	136924	Rosewall S.à r.l.	136921
Columbus International (Luxembourg) S.à r.l.	136928	Tragus Lux Holdings GP	136922
Dannyboy S.A.	136936	Vallila S.à r.l.	136922
DAO	136928		

C Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.954.

—
In the year two thousand fifteen, on the thirteenth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

WB International Holdings VII S. à r. l., a Société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 122.729, duly represented by one of its managers, Mr Vincenzo Arnò, employé privé, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in New-York and Luxembourg, on 10 and 12 August 2015, owner of 400 class A shares,

WB Co-Investment International Holdings VII S. à r. l., a Société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 125.624, duly represented by one of its managers, Mr Vincenzo Arnò, employé privé, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in New-York and Luxembourg, on 10 and 12 August 2015, owner of 50 class B shares, and

D Chateau VII S. à r. l. (en liquidation), a Société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 122.955, duly represented by its liquidator, Mr Vincenzo Arnò, employé privé, with professional address in Luxembourg, owner of 50 class C shares,

(hereafter collectively referred to as the Shareholders)

Said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of C Chateau VII S. à r. l., a "société à responsabilité limitée", with registered office in L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 122.954, (hereafter the Company), incorporated on 15 November 2006 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association C -N o 241 of 23 February 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 25 November 2008, pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N o 2960 of 15 December 2008.

The five hundred (500) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Shareholders present or represented declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
- 2) Discharge of the managers of the Company for the exercise of their respective mandates.
- 3) Appointment of one liquidator (the Liquidator).
- 4) Determination of the powers of the Liquidator and decision to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.
- 5) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Shareholders:

First resolution

The Shareholders decide in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders decide to give full discharge to the managers of the Company for the exercise of their respective mandates until the date hereof.

Third resolution

The Shareholders decide to appoint as Liquidator Mister Vincent Bouffiu, private employee, born on the 1st of May 1970 in Ottignies (Belgium), residing professionally in L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders decide that the Liquidator shall receive the powers as follows:

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law.

The Liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company,

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the Shareholders in cash or in kind and will be empowered to make an interim dividend distribution to the Shareholders, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory notes in the possession of the Company's Shareholders.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all known to the notary, all signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le treize août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

WB International Holdings VII S. à r. l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, avec siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.729, dûment représentée par un de ses gérants, Mr Vincenzo Arnò, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York et Luxembourg les 10 et 12 août 2015, propriétaire de 400 (quatre cent) parts sociales de classe A,

WB Co-Investment International Holdings VII S. à r. l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, avec siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.624, dûment représentée par un de ses gérants, Mr Vincenzo Arnò, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York et Luxembourg les 10 et 12 août 2015, propriétaire de 50 (cinquante) parts sociales de classe B, et

D Chateau VII S. à r. l. (en liquidation), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, avec siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.955, dûment représentée par son liquidateur, Mr Vincenzo Arnò, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, propriétaire de 50 (cinquante) parts sociales de classe C,

ci-après les Associés

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de C Chateau VII S. à r. l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.954 (la Société), constituée le 15 novembre 2006 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N o 241 du 23 février 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 25 novembre 2008 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N o 2960 du 15 décembre 2008.

Toutes les cinq cent (500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Les Associés déclarent avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

La présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
- 2) Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.
- 3) Nomination d'un liquidateur (le Liquidateur).
- 4) Définition des responsabilités du Liquidateur et décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la société, et de payer toutes les dettes de la Société.
- 5) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par les Associés:

Première résolution

Les Associés décident, en conformité à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la Société et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société en ce qui concerne l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Les Associés désignent comme liquidateur Monsieur Vincent Bouffieux, employé privé, né à Ottignies (Belgique) le 1^{er} mai 1970, ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la Loi.

Le Liquidateur doit dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux Associés en numéraire ou en espèces et pourra faire des distributions d'avances sur le produit de la liquidation aux Associés, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de ses actionnaires.

L'assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparantes, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Arnò et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 août 2015. 2LAC/2015/19051. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2015.

Référence de publication: 2015146934/159.

(150160621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

I.R.S.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4483 Soleuvre, 1, rue F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 84.286.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2015.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2015147109/13.

(150160968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Icepearl S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 198.347.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 28 août 2015, que l'associé unique de la Société, AIM Services S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- DPK Real Estate Services Limited, une private limited company, constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à l'adresse suivante: 22, Westminster Palace Gardens, Artillery Row, SW1P 1RR Londres, Royaume-Uni immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 08533505.

Les 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique de la société, DPK Real Estate Services Limited

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 28 août 2015

En date du 28 août 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes;

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Olivier HAMOU de son mandat de gérant unique de la Société avec effet au 28 août 2015;

- de nommer Monsieur David Cleland MAXWELL, né le 5 septembre 1978 à Downpatrick, Royaume-Uni, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 1, Westminster Palace Gardens, Artillery Row, SW1P 1RL Londres, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 28 août 2015 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 28 août 2015 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Sonia BALDAN, née le 27 janvier 1960 à Luxembourg, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 28 août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur David Cleland MAXWELL, gérant de classe A

- Madame Antonella GRAZIANO, gérante de classe B

- Madame Sonia BALDAN, gérante de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Icepearl S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015147111/36.

(150161270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Adga Rhea Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 102.264.

Résolutions de l'actionnaire unique de la société Adga Rhea Consultants S.A. tenue en session extraordinaire à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015

L'assemblée Générale DECIDE de renouveler (i) le mandat de l'administrateur unique, M. Donald VENKATAPEN, Maître en Droit, né le 26/03/1975 à Strasbourg (France), avec adresse professionnelle au 10A, Boulevard de la Foire, L – 1528 Luxembourg et (ii) le mandat du commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE CABEXCO S.à r.l., RCS Luxembourg B 139.890, 2, Rue d'Arlon, L–8399 Windhof.

Les prochaines sélections statutaires se tiendront en 2021, lors de l'approbation des comptes annuels clos au 31/12/2020. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour et au nom de ADGA RHEA CONSULTANTS S.A.

LG@vocats

Mandataire

Référence de publication: 2015147469/18.

(150161444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Afi.Esca Holding Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 191.345.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Leudelange le 17 juin 2015.

L'assemblée a décidé de remplacer KPMG Luxembourg ayant son siège social au 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg et immatriculé au RCS sous le n°B149133, actuel commissaire aux comptes, par Audit Central, ayant son siège social au 200a, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange et immatriculé au RCS sous le n°B145074, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Pour la société

Référence de publication: 2015147472/13.

(150161954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Agardh Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 91.736.

EXTRAIT

En date du 27 août 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Peter Lundin en tant qu'administrateur de la société avec effet au 1^{er} septembre 2015;
- Nomination en tant qu'administrateur de la société Monsieur Eric-Jan van de Laar, né le 27 mars 1969 à Utrecht, Pays-Bas, et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, à partir du 1^{er} septembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 août 2015.

Référence de publication: 2015147474/16.

(150161617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Global Investor Solutions I SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.163.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

STICHTING Arhes, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34363372 and having its registered office at Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, The Netherlands (the “sole shareholder”),

hereby represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 19 August 2015, which, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to these minutes.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

- that the company Global Investor Solutions I, S.A., a public limited liability company (*société anonyme*) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L- 1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.163, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 November 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2343 of 1 December 2009 (the “Company”). The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the same notary Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 24 November 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2551 of 31 December 2009;

- that the capital of the Company is fixed at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) registered shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

- that the appearing party is representing the sole shareholder of the Company and declares that she has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

- that the appearing party, representing the sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation.

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 24 August 2015 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 24 August 2015 being only one information for all purposes;

- that it empowers TMF Luxembourg S.A. (R.C.S. Luxembourg B-15.302) to: i) close all bank accounts that may remain opened under the name of the Company and to instruct the transfer of any remaining funds from these bank accounts; ii) file the tax returns of the Company on its behalf with the Luxembourg tax authorities; iii) settle any taxes due or any potential remaining costs of the Company with the funds to receive from the Company's bank accounts mentioned under i);

- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and the approved statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at the following address: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F Kennedy.

However, no confusion of patrimony can be made between the dissolved Company and the assets of or the reimbursement to the sole shareholder before a period of thirty days (article 69 (2) of the Luxembourg law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, subject to no creditor of the Company currently dissolved and liquidated having requested the creation of security interest.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Stichting Arhes, une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire aux Pays-Bas à Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, immatriculée auprès du Registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam (Handelsregister van de Kamer van Koophandel voor Amsterdam) sous le numéro 34363372 (l'«Actionnaire Unique»),

représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 août 2015, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

Laquelle comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- la société Global Investor Solutions I S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.163, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2343 du 1^{er} décembre 2009 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire Joseph ELVINGER, précité, en date du 24 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2551 du 31 décembre 2009;

- le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- la comparante est l'Actionnaire Unique de la Société et elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- l'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation;

- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 24 août 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif résultant de la liquidation de la Société, est réglé ou a été dûment provisionné;

La partie comparante, en outre, déclare que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société, le bilan au 24 août 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- l'Actionnaire Unique donne pouvoir à TMF Luxembourg S.A.: (R.C.S. Luxembourg B 55.728) de (i) de clôturer tous les comptes bancaires de la Société qui seraient encore ouverts ainsi que de procéder au transfert des fonds restants; ii) de déposer toute déclaration fiscale de la Société en son nom auprès des autorités fiscales luxembourgeoises; (iii) de payer toute taxe ou toute dette éventuelle de la Société qui resterait due avec les fonds à recevoir des comptes bancaires de la Société mentionnés sous i);

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société et au réviseur d'entreprises agréé de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'Actionnaire Unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même mandataire de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27038. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015147073/123.

(150161186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

**Immèo Berlin Prime S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Berlin Prime Residential S.à r.l.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.049.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

Ont comparu:

- la société de droit allemand «GFR Immobilien GmbH», avec siège social 15 Friedrich Strasse, D-70174 Stuttgart,
- la société de droit autrichien «Ärztchamber für Steiermark.», avec siège social Haus der Medizin, 29 Kaiserfeldgasse, A-8010 Graz,

toutes représentées par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les procurations, signées «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés de «Berlin Prime Residential S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191049, constituée suivant acte notarié en date du 10 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3457 du 19 novembre 2014.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en «Immèo Berlin Prime S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société comme suit:

«La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location et la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra faire en outre toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.»

Troisième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts uniquement en version française qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location et la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra faire en outre toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Immèo Berlin Prime S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille Euros (25.000.- €) représenté par mille (1 000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- €) chacune. La société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la Loi.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) ne doit(doivent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, sous réserve de ce qui suit, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, individuellement en cas de gérant unique et conjointement en cas de pluralité de gérants, dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet, y inclus le pouvoir de donner mandat à un gérant ou à un ou plusieurs tiers. En pareil cas, le pouvoir précisera les limites du mandat donné et la période pour lequel ce mandat spécial est donné.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du ou des gérant(s).

En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants ou par chaque mandataire spécial, gérant ou non, à laquelle aux moins deux gérants agissant conjointement ont donné pouvoir de représentation de la société. Le mandat précisera les limites du mandat spécial donné et la période pour lequel ce mandat est donné.

En cas de pluralité de gérants, les gérants se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Les réunions peuvent être convoquées par tout gérant, la convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion dans l'avis de convocation. Les gérants peuvent valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion des gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque gérant, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre lors de la réunion, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les gérants ne peuvent délibérer et prendre des décisions que si une majorité des gérants est présente ou représentée par procurations, et toute décision requiert la majorité simple des gérants présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions des gérants par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion des gérants dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des gérants.

Le gérant unique ou les gérants peut/peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par la gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la société

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui en fixera(ont) les pouvoirs et émoluments.

Au moment de la dissolution de la société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2015. Relation: EAC/2015/18246. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015146899/171.

(150161132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Berkel, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3543 Düdelingen, 26, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 80.467.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am dritten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex WEBER, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

IST ERSCHIENEN:

Herr Markus BERKEL, Heizungsmeister, geboren in Wesel (Deutschland), am 5. Juli 1964, wohnhaft in D-66706 Perl-Besch, 9A, Brunnenstrasse,

Inhaber von einhundertvierundzwanzig (124) Gesellschaftsanteilen,

hier vertreten durch Herrn Jean-Marie WOHL, Steuerberater, mit Berufsadresse in Luxemburg,

aufgrund von einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 24. Juli 2015.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten des Erschienenen und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, hier vertreten wie vorerwähnt, handelnd als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BERKEL, s.à r.l." (Identitätsnummer 2001 24 01 036), mit Sitz in L-3768 Tetingen, 20, rue de la Fontaine, eingetragen im RCS in Luxemburg unter Nummer B 80.467, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 19. Januar 2001, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 742 vom 10. September 2001, abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 9. Oktober 2007, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 2653 vom 20. November 2007 und am 8. August 2012, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 2318 vom 18. September 2012,

ersucht den unterzeichneten Notar folgendes zu beurkunden:

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat sich der vorbenannte Herr Markus BERKEL, alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft "BERKEL, s. à r.l." zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden und folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-3768 Tetingen, 20, rue de la Fontaine nach L-3543 Düdelingen, 26, rue Pasteur, zu verlegen.

Infolgedessen beschliesst der Gesellschafter den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 2. (Erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Düdelingen.“

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde anfallen, werden abgeschätzt auf tausend Euro (€ 1.000.-).

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Erschienenen, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: BERKEL, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25799. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt.

Niederkerschen, den 1. September 2015.

Référence de publication: 2015146922/45.

(150161091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

I.R.S.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4483 Soleuvre, 1, rue F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 84.286.

L'an deux mille quinze, le quinze juillet.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «I.R.S.M. S.A.» (2001 2226 374), avec siège social à L-4483 Soleuvre, 1, rue F.-D. Roosevelt, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire alors de résidence à Niederanven, en date du 23 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 343 du 1^{er} mars 2002, dont les statuts ont été modifiés au terme d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 82 du 11 janvier 2012, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.286.

L'assemblée est ouverte à 11.00 h, sous la présidence de Monsieur Bernard RISACK, Comptable-fiscaliste, demeurant à Messancy (B), qui assure également la fonction de scrutateur;

Le président désigne comme secrétaire Madame Monique GOLDENBERG, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1. Modification des pouvoirs de signatures statutaires, et adaptation subséquente de l'article 10 des statuts comme suit:

« **Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.»;

2. Démission de Madame Anne-Marie MOSCIONI de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué;

3. Nomination au poste d'administrateur-délégué de Monsieur Marcel TOSSING;

4. Nomination au poste d'administrateur de Madame Odete RIBEIRO MONTEIRO;

5. Démission de Monsieur Jean-Claude KRIEGER de son poste de commissaire aux comptes, et nomination en ses lieu et place de Madame Carole SCHMITS;

6. Renouvellement des mandats des administrateurs pour une durée de six ans;

7. Adaptation de l'article 1^{er} des statuts pour y ajouter deux nouvelles enseignes commerciales;

8. Nomination d'un dépositaire des titres de la société;

9. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Restera encore annexée au présent acte le certificat de dépôt des actions auprès de la Banque Internationale à Luxembourg, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide de modifier les pouvoirs de signatures statutaires, et d'adapter en conséquence l'article 10 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.»

Seconde Résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Anne-Marie MOSCIONI de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué, et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième Résolution

L'assemblée nomme au poste d'administrateur-délégué Monsieur Marcel TOSSING, né à Luxembourg le 28 février 1951, demeurant à L-4383 Ehlerange, 48, Cité Op der Gewaennchen.

Quatrième Résolution

L'assemblée nomme, en qualité d'administrateur, Madame Odete RIBEIRO MONTEIRO, née à Metz (F) le 18 janvier 1975, demeurant à L-4437 Soleuvre, 89, rue de Differdange.

Cinquième Résolution

L'assemblée acte de la démission de l'actuel commissaire aux comptes, Monsieur Jean-Claude KRIEGER, et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour, et nomme et ses lieu et place Madame Carole SCHMITS, née à Liège le 12 juillet 1961, demeurant à B-6780 Messancy, 16/2.1, rue de la Clinique.

Sixième Résolution

L'assemblée renouvelle le mandat de tous les administrateurs pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Les mandats des administrateurs et du commissaire seront exercés à titre gratuit.

Septième Résolution

L'assemblée générale décide d'adjoindre deux enseignes commerciales sous lesquelles la société pourra exercer son activité, et d'ajouter en conséquence un second paragraphe à l'article 1^{er} des statuts:

« **Art. 1^{er}. 2^{ème} paragraphe.** La société pourra exercer ses activités commerciales sous les enseignes commerciales «LUCHIM» et/ou «AMD».»

Huitième Résolution

L'assemblée générale prend acte du dépôt des titres au porteur de la société auprès d'un dépositaire, à savoir la «Banque Internationale à Luxembourg», dont le siège social se situe à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.307.

Le certificat de dépôt des actions, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.45 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1 000.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. Risack, M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2015 - EAC/2015/16809 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015147108/99.

(150160768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 191.808.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of July.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

“Catalyst EPF II Lux 1 S.à r.l.” (formerly “Elonis S.à r.l.”), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.164,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 July 2015.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.808, incorporated pursuant to a notarial deed dated 30 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 6 December 2014, number 3753, page 180122. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 26 June 2015, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one thousand five hundred and eighty Euro (EUR 1,580.00), so as to raise it from its present amount of thirteen thousand nine hundred and thirty Euro (EUR 13,930.00) up to fifteen thousand five hundred and ten Euro (EUR 15,510.00), by the issue of one thousand five hundred and eighty (1,580) redeemable shares, subdivided into (i) one hundred fifty-eight (158) Class A Shares, (ii) one hundred fifty-eight (158) Class B Shares, (iii) one hundred fifty-eight (158) Class C Shares, (iv) one hundred fifty-eight (158) Class D Shares, (v) one hundred fifty-eight (158) Class E Shares, (vi) one hundred fifty-eight (158) Class F Shares, (vii) one hundred fifty-eight (158) Class G Shares, (viii) one hundred fifty-eight (158) Class H Shares, (ix) one hundred fifty-eight (158) Class I Shares and (x) one hundred fifty-eight (158) Class J Shares (collectively referred as the “New Shares”), each having a par value of one Euro (EUR 1.00). Each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation.

The total contribution for the New Shares is paid up by a contribution in cash amounting to one hundred sixty-seven thousand five hundred thirty Euro (EUR 167,530.00), allocated (i) to the share capital of the Company for an amount of one thousand five hundred and eighty Euro (EUR 1,580.00) and (ii) to the Company's share premium account for a global amount of one hundred sixty-five thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 165,950.00).

Subscription

The New Shares are entirely subscribed by the sole shareholder and paid up by a contribution in cash of one hundred sixty-seven thousand five hundred thirty Euro (EUR 167,530.00), which is allocated (i) to the share capital of the Company for an amount of one thousand five hundred and eighty Euro (EUR 1,580.00) and (ii) to the Company's share premium account for a global amount of one hundred sixty-five thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 165,950.00).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company which shall now be read as follows:

“ 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at fifteen thousand five hundred and ten Euro (EUR 15,510.00) represented by fifteen thousand five hundred and ten (15,510) shares of one Euro (EUR 1.00) each (the “Shares”), divided into (A) twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and (B) three thousand and ten (3,010) redeemable shares, subdivided into (i) three hundred and one (301) class A redeemable shares (the “Class A Shares”), (ii) three hundred and one (301) class B redeemable shares (the “Class B Shares”), (iii) three hundred and one (301) class C redeemable shares (the “Class C Shares”), (iv) three hundred and one (301) class D redeemable shares (the “Class D

Shares”), (v) three hundred and one (301) class E redeemable shares (the “Class E Shares”), (vi) three hundred and one (301) class F redeemable shares (the “Class F Shares”), (vii) three hundred and one (301) class G redeemable shares (the “Class G Shares”), (viii) three hundred and one (301) class H redeemable shares (the “Class H Shares”), (ix) three hundred and one (301) class I redeemable shares (the “Class I Shares”) and (x) three hundred and one (301) class J redeemable shares (the “Class J Shares” and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the “Redeemable Shares”), having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an “Ordinary Shareholder” and each holder of a Redeemable Share is hereinafter referred to as a “Redeemable Shareholder”. The Ordinary Shareholder together with the Redeemable Shareholder are hereinafter referred to as the “Shareholder” or the “Shareholders”, if the case may be.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente juillet.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

«Catalyst EPF II Lux 1 S.à r.l.» (anc. «Elonis S.à r.l.»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 182.164,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 29 juillet 2015.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191.808, constituée suivant un acte notarié en date du 30 octobre 2014, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 6 décembre 2014, numéro 3753, page 180122. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 26 juin 2015, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de mille cinq cent quatre-vingts euros (EUR 1.580,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de treize mille neuf cent trente euros (EUR 13.930,00) à quinze mille cinq cent dix euros (EUR 15.510,00), par l'émission de mille cinq cent quatre-vingts (1.580) parts sociales remboursables, subdivisées en (i) cent cinquante-huit (158) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) cent cinquante-huit (158) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) cent cinquante-huit (158) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) cent cinquante-huit (158) Parts Sociales de Catégorie D, (v) cent cinquante-huit (158) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) cent cinquante-huit (158) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) cent cinquante-huit (158) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) cent cinquante-huit (158) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) cent cinquante-huit (158) Parts Sociales de Catégorie I et (x) cent cinquante-huit (158) Parts Sociales de Catégorie J (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00). Chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société.

L'apport total relatif à ces Nouvelles Parts Sociales est payé par un apport en numéraire d'un montant de cent soixante-sept mille cinq cent trente euros (EUR 167.530,00), alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de mille cinq

cent quatre-vingts euros (EUR 1.580,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de cent-soixante-cinq mille neuf cent cinquante euros (EUR 165.950,00).

Souscription

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par l'associé unique et payées par un apport en numéraire d'un montant de cent soixante-sept mille cinq cent-trente euros (EUR 167.530,00), alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de mille cinq cent quatre-vingts euros (EUR 1.580,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de cent-soixante-cinq mille neuf cent cinquante euros (EUR 165.950,00).

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Seconde résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui devra dès lors être lus comme suit:

« 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de quinze mille cinq cent dix euros (EUR 15.510,00), représenté par quinze mille cinq cent dix (15.510) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.00) chacune (les «Parts Sociales»), divisées en (A) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (B) trois mille dix (3.010) parts sociales remboursables, subdivisées en (i) trois cent une (301) parts sociales remboursables de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) trois cent une (301) parts sociales remboursables de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) trois cent une (301) parts sociales remboursables de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) trois cent une (301) parts sociales remboursables de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) trois cent une (301) parts sociales remboursables de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) trois cent une (301) parts sociales remboursables de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) trois cent une (301) parts sociales remboursables de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) trois cent une (301) parts sociales remboursables de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) trois cent une (301) parts sociales remboursables de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) trois cent une (301) parts sociales remboursables de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I, les «Parts Sociales Remboursables»), ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, chaque titulaire de Part Sociale Ordinaire est ici individuellement considéré comme un «Associé Ordinaire» et chaque titulaire de Part Sociale Remboursable est ici individuellement considéré comme un «Associé PSR». L'Associé Ordinaire ensemble avec l'Associé PSR sont ici considérés comme l'«Associé» ou les «Associés», selon les cas.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCULTEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2015. Relation: EAC/2015/18249. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015147529/155.

(150161736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Blando Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2015146927/10.

(150161029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Ilma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.417.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of August;

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. OPCI Vivaldi, a real estate investment company with variable capital (SPPICAV) qualifying in France as Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI) incorporated and existing under the laws of France, registered with the French Trade and Companies Register under number 529 256 885, having its registered office at 91 Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France,

here represented by Mister Youssef LQOULE, with professional address at 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Paris on 7 August 2015; and

2. Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company, a mutual pension and insurance company incorporated and existing under the laws of Finland, registered with the Trade Register of the National Board of Patents and Registration of Finland under Business ID 0107638-1, having its registered office at Porkkalankatu 1, 00018 Ilmarinen, Finland,

here represented by Mister Youssef LQOULE, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal in Helsinki on 7 August 2015; (the appearing parties are collectively referred to as the “Shareholders”)

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

a. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of ILMA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of twelve thousand and six hundred euro (EUR 12,600.-), having its registered address at 5, rue Höhenhof L-1736 Senningerberg, Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 195.417 (the “Company”); the Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on February 19th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1178 on 6 May 2015; the articles of association of the Company and have not been amended since.

b. That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda

1. Consider and approve to change the registered office of the Company from 5, rue Höhenhof L-1736 Senningerberg, Luxembourg to 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg and subsequently, amendment of article 4.1. of the articles of association of the Company that shall read as follows:

“ Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers of the Company. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company.

4.4 In the event that the board of managers of the Company determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.“

2. Miscellaneous.

That on the basis on the above agenda, the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolves to approve to change the registered office of the Company from 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Luxembourg to 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and subsequently, amendment of article 4.1. of the articles of association of the Company that shall read as follows:

“ Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers of the Company. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company.

4.4 In the event that the board of managers of the Company determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.“

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf août.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. OPC I VIVALDI, une société d'investissement à capital variable à conseil d'administration, spécialisée en France dans le secteur d'activité de la location de terrains et d'autres biens immobiliers, constituée selon les lois de France, ayant son siège social au 91 Boulevard Pasteur 75015 Paris, France, immatriculée sous le numéro 529 256,

ici représenté par Monsieur Youssef LQOULE, ayant son adresse au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Paris, le 7 août 2015;

et,

2. Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company, une société de pension et d'assurance mutuelle constituée et existant en vertu des lois de la Finlande, immatriculée au Registre du Commerce de l'Office national des brevets et de l'enregistrement de la Finlande sous le numéro 0107638-1, ayant son siège social à Porkkalankatu 1, 00018 Ilmarinen, Finland,

ici représenté par Monsieur Youssef LQOULE, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Helsinki, le 7 août 2015;

(Les parties comparantes sont ci-dessous nommées les «Associés») Lesdites procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représenté comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a. Les Associés détiennent toutes les actions dans le capital social de ILMA S.à r.l., Société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Höhenhof L-1736 Senningerberg, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.417 (la "Société"); la Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date 19 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1178 du 6 mai 2015; les statuts de la Société n'ont pas été changés depuis.

b. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

Agenda

1. Modification du siège social de la Société du 5, rue Höhenhof L-1736 Senningerberg, Luxembourg au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg pour ainsi modifier l'article 4.1. des statuts de la Société (les «Statuts»), qui aura la teneur suivante:

" Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance de la Société.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance de la Société estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise."

2. Divers.

Que sur la base de l'ordre du jour ci-dessus, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'article Art. 4.1. des Statuts qui aura la teneur suivante:

« Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance de la Société.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance de la Société estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été préparé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Y. Lqoule et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 août 2015. 2LAC/2015/19103. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2015.

Référence de publication: 2015147121/152.

(150160682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

C.D.D. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3508 Dudelange, 42, Op Lenkeschlei.

R.C.S. Luxembourg B 81.062.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015146935/11.

(150161004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Capital Dynamics CEI GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.083.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015146939/11.

(150161175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Resmaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Global Facilities Management Services S.à r.l.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 51, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 192.309.

L'an deux mille quinze, le sept août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Vincent LEKENS, administrateur de société, né à Bruxelles (Belgique) le 20 août 1974, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 51, avenue Pasteur,

détenteur de soixante-six (66) parts sociales.

2) Monsieur Pascal ADRIEN, administrateur de société, né à Uccle (Belgique) le 28 juin 1966, demeurant à L-4963 Clemency, 5A, rue Basse,

détenteur de trente-quatre (34) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "Global Facilities Management Services S. à r.l." (numéro d'identité 2014 24 62 703), avec siège social à L-2311 Luxembourg, 51, avenue Pasteur, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 192.309, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 26 novembre 2014, publié au Mémorial C, numéro 3919 du 18 décembre 2014, ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en «RESMACO s. à r.l.» et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «RESMACO s.à r.l.».

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LEKENS, ADRIEN, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26604. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015147682/43.

(150161337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Aciers Spéciaux Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 69.100.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dix-huit août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Luigi MAURI, né le 17 mars 1943 à Cesello Brianza, Italie, domicilié au 79, via Alcide de Gasperi, I-Cesena Brianza, Italie,

ici représentée par M. Marc Van Hoek, expert-comptable, en vertu d'une procuration datée du 7 juillet 2015, laquelle procuration paraphée «ne varietur» restera jointe au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée ACIERS SPECIAUX Luxembourg S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 69.100, établie et ayant son siège social au L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, ci-après nommée la "Société", constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 25 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 11 juin 1999 sous le numéro 438.

- Que les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions ayant chacune une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune, entièrement souscrites et versé par l'actionnaire unique de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que l'actionnaire unique aujourd'hui à l'occasion de la dissolution a renoncé de façon définitive et irrévocable à la totalité des ces créances envers la société que tout le passif de la Société envers le tiers est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique selon sa valeur comptable de bilan;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société à responsabilité limitée LUXFIDUCIA, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B71.529, désigné "commissaire à la dissolution" par l'actionnaire unique de la Société;

- Que pourtant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de la société LUXFIDUCIA, S.à r.l. dont le siège est au 20, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire présent acte.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 août 2015. 2LAC/2015/19306. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015146859/55.

(150160907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

INVESCO Real Estate Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.753.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of July,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

Invesco International Holdings Limited, a limited liability company, incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Perpetual Park, Perpetual Drive, Henley-on-thames, RG9 1HH, and entered in the Trade and Companies Register of England and Wales, under number 01641619, being the sole shareholder of Invesco Real Estate Management S.à r.l.;

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74 avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given on 13 July 2015.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of Invesco Real Estate Management S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of Invesco Real Estate Management S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 1,504,950, incorporated by a deed of the notary Jean-Josef Wagner, residing in Luxembourg, on 14 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2936 on 18 December 2007 (the 'Mémorial C'), and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under number B133753 (the 'Company').

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maitre Martine Schaeffer, residing in Luxembourg dated 31 July 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3121 of 27 October 2014 2

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of two million seven hundred eighty-four thousand nine hundred Euro (EUR 2,784,900.-) and to issue eighteen thousand five hundred sixty-six (18,566) new shares, with a nominal value of one hundred fifty Euro (EUR 150.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase.

2. To accept the subscription of eighteen thousand five hundred sixty-six (18,566) shares with a nominal value of one hundred fifty Euro (EUR 150.-) by Invesco International Holdings Limited and to accept payment in full of these shares by a contribution in cash (the "Contribution")

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company,

4. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of two million seven hundred eighty-four thousand nine hundred Euro (EUR 2,784,900.-) so as to raise it from its current amount of one million five hundred four thousand nine hundred fifty Euro (EUR 1,504,950.-) divided into ten thousand thirty-three (10,033) shares, each share with a nominal value of one hundred fifty Euro (EUR 150.-) to four million two hundred eighty-nine thousand eight hundred fifty Euro (EUR 4,289,850.-) divided into twenty-eight thousand five hundred ninety-nine (28,599) shares, each share, with a nominal of one hundred fifty Euro (EUR 150.-) and to issue eighteen thousand five hundred sixty-six (18,566) new share so as to raise the number of shares from ten thousand thirty-three (10,033) shares to twenty-eight thousand five hundred ninety-nine (28,599) shares, each share with a nominal value of one hundred fifty Euro (EUR 150.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing share and entitlement to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

Subscription and payment

Thereupon appeared Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in Luxembourg in her capacity as duly authorized 3 attorney in fact of Invesco International Holdings Limited by virtue of the proxy referred to hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Invesco International Holdings Limited for eighteen thousand five hundred sixty-six (18,566) new shares so as to raise the number of shares from ten thousand thirty-three (10,033) shares to twenty-eight thousand five hundred ninety-nine (28,599) shares, each share with a nominal value of one hundred fifty Euro (EUR 150.-) and to accept payment in full of each of these shares against the contribution in cash of two million seven hundred eighty-four thousand nine hundred Euro (EUR 2,784,900.-).

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company. The first paragraph of article 5 of the articles of association shall now read as follows:

“ **Art. 5.** The Management Company’s capital is fixed at four million two hundred eighty-nine thousand eight hundred fifty Euro (EUR 4,289,850.-) represented by twenty-eight thousand five hundred ninety-nine (28,599) shares of one hundred fifty Euro (EUR 150.-) each.

The twenty-eight thousand five hundred ninety-nine (28,599) shares have all been fully paid in cash.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately three thousand four hundred Euro (EUR 3,400.-).

The undersigned notary who understands English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a German version, on request of the same person and in case of any differences between the English and the German text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangegangenen Texts:

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am sechzehnten Tag des Monats Juli,

Vor der unterzeichnenden Notarin Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Invesco International Holdings Limited, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach dem Recht von England und Wales, mit Gesellschaftssitz in Perpetual Park, Perpetual Drive, Henleyon- Thames, RG9 1HH, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von England und Wales unter der Nummer 01641619, ist der alleinige Gesellschafter der Invesco Real Estate Management S.à r.l.

Vertreten durch Herrn Liridon ELSHANI, Privatangestellter, mit Geschäftsadresse in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, durch Vollmacht vom 13. Juli 2015.

Der Erschienene, der im Namen des alleinigen Gesellschafters der Invesco Real Estate Management S.à r.l. handelt, bittet die Notarin folgendes festzuhalten:

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter der Invesco Real Estate Management S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 1.504.950,- am 14 November 2007 von Herrn Notar Jean- Joseph Wagner, tätig in Luxembourg, gegründet, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2936 am 18 Dezember 2006, und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B133753 (die ‚Gesellschaft‘).

Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal gemäß der Urkunde von Frau Notarin Martine Schaeffer, tätig in Luxembourg, mit Datum vom 31 Juli 2014, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 3121 am 27 Oktober 2014 abgeändert.

Die Erschienene, vertreten wie oben erwähnt, gibt an, über die folgenden Beschlüsse der Agenda informiert zu sein:

Agenda

1. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um zweimillionensiebenhundertvierundachtzigtausendneunhundert Euro (EUR 2.784.900,-) durch Ausgabe von achtzehntausendfünfhundertsechundsechzig (18.566) neuen Anteil mit einem Nennwert von hundertfünfzig Euro (EUR 150). Die Anteile haben dieselben Rechte und Privilegien wie die vorherigen Anteile und sind ab dem Tag des Gesellschafterbeschlusses, der über die Kapitalerhöhung bestimmt, zur Dividende berechtigt.

2. Genehmigung der Zeichnung von achtzehntausendfünfhundertsechundsechzig (18.566) Anteil mit einem Nennwert von einhundertfünfzig Euro (EUR 150) durch Invesco International Holdings Limited und die Genehmigung der Zahlung des Anteils durch Kapitaleinlage (die ‚Kapitaleinlage‘).

3. Abänderung des ersten Paragraph des Artikel 5 der Statuten der Gesellschaft, und

4. Verschiedenes.

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt das Stammkapital der Gesellschaft um zweimillionensiebenhundertvierundachtzigtausendneuhundert Euro (EUR 2.784.900,-) von derzeitigen einmillionfünfundertviertausendneuhundertfünfzig Euro (EUR 1.504.950,-) aufgeteilt in zehntausenddreißig (10.033) Anteile, mit einem Nennwert von je einhundertfünfzig Euro (EUR 150,-) auf viermillionenzweihundertneunundachtzigtausendachthundertfünfzig (EUR 4.289.850,-) unterteilt in achtundzwanzigtausendfünfhundertneunundneunzig (28.599) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfzig Euro (EUR 150,-) zu erhöhen. Es werden achtzehntausendfünfhundertsechszig (18.566) neue Anteile ausgegeben, was die derzeitige Anzahl der Anteile von zehntausenddreißig (10.033) auf achtundzwanzigtausendfünfhundertneunundneunzig (28.599) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfzig Euro (EUR 150) erhöht. Die Anteile haben dieselben Rechte und Privilegien wie die vorherigen Anteile und sind zur Dividende berechtigt ab dem Tag des Gesellschafterbeschlusses der über die Kapitalerhöhung bestimmt.

Zeichnung und Zahlung

Hier erschiene Herr Liridon ELSHANI, Privatangestellte, mit Geschäftssitz in Luxembourg, in ihrer Funktion als Bevollmächtigte der Invesco International Holdings Limited bevollmächtigt wie oben beschrieben.

Die Erschienene gibt an im Namen und im Auftrag von Invesco International Holdings Limited für achtzehntausendfünfhundertsechszig (18.566) neue Anteile zu zeichnen, um die Anzahl der Anteile von zehntausenddreißig (10.033) auf achtundzwanzigtausendfünfhundertneunundneunzig (28.599) mit einem Nennwert von einhundertfünfzig Euro (EUR 150,-) zu erhöhen und eine vollständige Zahlung dieser Anteile gegen eine Kapitaleinlage in Bar in Höhe von zweimillionensiebenhundertvierundachtzigtausendneuhundert Euro (EUR 2.784.900) zu akzeptieren.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den ersten Paragraph des 5. Artikels der Satzung der Gesellschaft zu ändern. Der erste Paragraph des 5. Artikels der Satzung soll wie folgt lauten:

„**Art. 5.** Das Kapital der Verwaltungsgesellschaft ist auf viermillionenzweihundertneunundachtzigtausendachthundertfünfzig Euro (EUR 4.289.850,-) festgelegt und in achtundzwanzigtausendfünfhundertneunundneunzig (28.599) Gesellschaftsanteile mit einem Wert von einhundertfünfzig Euro (EUR 150,-) je Anteil aufgeteilt.

Die achtundzwanzigtausendfünfhundertneunundneunzig (28.599) Gesellschaftsanteile sind vollständig eingezahlt.,,

Kosten

Sämtlich Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren, welche der Gesellschaft erwachsen, werden auf dreitausendvierhundert Euro (EUR 3.400,-) geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, die die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxembourg ausgestellt, an dem zu Beginn des Dokumentes aufgeführten Tag.

Nachdem das Dokument der erschienen Person vorgelegt wurde, hat die Bevollmächtigte das vorliegende Protokoll zusammen mit der Notarin unterzeichnet.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/16834. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015147133/150.

(150161066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

**Capital Dynamics GP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Rosewall S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.328.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015146940/11.

(150161218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

**Capital Dynamics GP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Vallila S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.366.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015146941/11.

(150161192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

**Casual Dining Group GP, Société Anonyme,
(anc. Tragus Lux Holdings GP).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.189.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 août 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015146944/13.

(150160865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Ancelle SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 94.840.862,27.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 172.921.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 2 septembre 2015 que:

1. Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 2, rue Heine L-1720 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2015.

2. La démission de Madame Katia CAMBON, gérant de catégorie B, avec effet au 2 septembre 2015, a été acceptée.

3. Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, est nommée gérant de catégorie B avec effet au 2 septembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015147450/19.

(150161667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Avantor Performance Materials Electronics, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.550.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance avec effet au 1^{er} juillet 2015

Le siège de la société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Veillez prendre note que l'associée unique Avantor Performance Materials Holdings S.A. a son siège désormais à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Avantor Performance Materials Electronics

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015147462/16.

(150161296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Charlie Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 190.516.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 19 août 2015

1. Mme Tessy LANG a démissionné de son mandat de gérant catégorie C avec effet au 1^{er} septembre 2015.

2. M. Oliver THOMAS a démissionné de son mandat de gérant catégorie C avec effet au 1^{er} septembre 2015.

3. M. Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant catégorie C avec effet au 1^{er} septembre 2015.

4. Mme Urszula PRZYBYSLWASKA, né à Debica (Pologne), le 27 janvier 1972, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme gérant catégorie C avec effet au 1^{er} septembre 2015 pour une durée indéterminée.

5. M. Frank PLETSCHE, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme gérant catégorie C avec effet au 1^{er} septembre 2015 pour une durée indéterminée.

6. M. Gérard MATHEIS, né à Luxembourg (Luxembourg), le 4 décembre 1962, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme gérant catégorie C avec effet au 1^{er} septembre 2015 pour une durée indéterminée.

7. Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la société avec effet au 1^{er} septembre 2015 comme suit:

Charlie Investors S.à r.l.

5, Avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg

8. Veuillez prendre note du changement de l'adresse du gérant catégorie B avec effet au 1^{er} septembre 2015 comme suit:

Magrath Holdings S.à r.l.

5, Avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 31.08.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Charlie Investors S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015146946/34.

(150160514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

AJ Horses S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 195.420.

—
Extrait de la décision collective du 31 août 2015

Résolution unique

Les associés décident de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société AJ HORSES S.à r.l. de 20, boulevard Pierre Dupong L-1430 Luxembourg à 22, boulevard Pierre Dupong L-1430 Luxembourg.

L'associé prend acte du changement d'adresse des gérants respectivement des associés:

- Madame Audrey BRIOTET, née le 17 août 1990 à Metz (France), demeurant professionnellement à 22, boulevard Pierre Dupong L-1430 Luxembourg.

- Monsieur Julien GEORGE, né le 6 novembre 1984 à Metz (France), demeurant professionnellement à 22, boulevard Pierre Dupong L-1430

Pour extrait conforme

Fidcoserv Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015147477/20.

(150161974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Cinven (Luxco 2) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 163.457.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of the month of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Cinven (Luxco 2) S.A. (the "Company"), a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Henri Hellinckx of 13 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2670 of 3 November 2011 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B163457.

The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of notary Henri Hellinckx of 2 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1160 of 8 May 2014.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Alexandre Pel, maître en droit residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

(I) The meeting has been convened by convening notice sent on 5th August 2015 by registered mail to all shareholders inscribed in the register of shareholders. The shareholders represented and the number and class(es) of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxyholders as the case may be, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. Said list, together with the proxies of the represented shareholders, will remain attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

(II) It appears from the attendance list that out of 20,132,564 shares of different classes in issue, 20,116,215 shares are represented at the meeting so that more than half the issued share capital of the Company is represented and the meeting is duly constituted and able to take decisions on the agenda.

(III) The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

(all items being a single agenda point and subject to the sole resolution)

- Without prejudice to the authorisation as to the authorised share capital and issues of shares set forth in the articles of incorporation, authorisation to the Board of Directors to, during a period ending on the fifth anniversary of the publication of the present authorisation in the Mémorial, increase the issued share capital by an amount of up to EUR1,000 through the issue up to 100,000 shares of Class S against contribution in cash (while suppressing any pre-emptive subscription rights) or in kind on such terms (including the issue price) and to such persons as the Board may determine; acknowled-

gement of the report by the Board with respect to the waiver of pre-emptive subscription rights; amendment of article 6.2 to read as follows:

Art. 6. 2nd paragraph. The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed creating the authorized capital in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation, whereby it is acknowledged that the authorisation related to class S shares shall be valid for a period ending on the fifth anniversary of the date of publication of the extraordinary meeting held on 14 August 2015.

- Decision to amend the articles of incorporation in order to allocate the class S of shares to a special Targeted Investment, namely the investment in partnership interests in Cinven Capital Management (SP IV) Limited Partnership or in Cevine Capital Management (SP V Guernsey) Limited Partnership Incorporated, as follows:

* Amendment of the second paragraph of article 29 to read as follows:

The Board of Directors is authorised and empowered, within the limits of the authorised share capital of article 6 and of these Articles of Incorporation and/or as the case may be the Agreement, to determine the Targeted Investment to be linked to each Class of Alphabet Shares in the alphabetical order (starting from class C shares until class R shares) with class S however tracking the Targeted HK Investment so as to have each such class tracking the corresponding Targeted Investment (the “Allocation”). The Board of Directors may also resolve to link a particular Targeted Investment to several Classes of Shares. The Allocation will be recorded in a notarial deed amending these Articles of Incorporation upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorised by the Board of Directors for this purpose. The authorisation is valid during a period ending five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company dated 21 November 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (except with respect to class S where it is valid for a period ending on the 5th anniversary of the publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on 14 August 2015 in the Mémorial) and it may be renewed by a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders adopted subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation.

* Amendment of the sixth paragraph of article 29 to read as follows:

The Targeted Investments linked to the Classes of Alphabet Shares consist in the participations or interests the Company holds in, any coinvestment partnership (or feeder vehicle into any co-investment partnership) that invests either alongside the partnerships forming part of the Fifth Cinven Fund or alongside any other fund managed or advised by a member of the Cinven Group (as that term is defined in the Agreement), including the general partnership known as the Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership and the Scottish limited partnership known as the Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership Feeder, and in the case of class S, the Cinven Capital Management (SP IV) Limited Partnership or in Cevine Capital Management (SP V Guernsey) Limited Partnership Incorporated (the “Targeted HK Investment”), (each an “Alphabet Shares Targeted Investment”). The Class C Shares are allocated to an Alphabet Shares Targeted Investment which consists in the indirect participation or interests that the Company holds in PreziosoTechnilor S.A.S., a company governed by the laws of France, the Class D Shares are allocated to an Alphabet Shares Targeted Investment which consists in the indirect participation or interests that the Company holds in Pronet Guvenlik Sistemleri A.S., a company governed by the laws of Turkey, the Class E Shares are allocated to an Alphabet Shares Targeted Investment which consists in the indirect participation or interests that the Company holds in Amdipharm Mercury Limited, a company governed by the laws of Jersey, the Class F Shares are allocated to an Alphabet Shares Targeted Investment which consists in the indirect participation or interests that the Company holds in Host Europe Holding Limited, the Class G Shares are allocated to an Alphabet Shares Targeted Investment which consists in the indirect participation or interests that the Company holds in Ceramtec Holding GmbH, and the Class S Shares are allocated to an Alphabet Shares Targeted Investment which consists in the Targeted HK Investment.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting resolved that without prejudice to the authorisation as to the authorised share capital and issues of shares set forth in the articles of incorporation, to authorise the Board of Directors to, during a period ending on the fifth anniversary of the publication of the present authorisation in the Mémorial, increase the issued share capital by an amount of up to one thousand euro (EUR1,000) through the issue up to one hundred thousand (100,000) shares of Class S against contribution

in cash (while suppressing any pre-emptive subscription rights) or in kind on such terms (including the issue price) and to such persons as the Board may determine.

The meeting acknowledged the report by the Board with respect to the waiver of pre-emptive subscription rights (a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith).

The meeting resolved to amend article 6.2 to read as set forth in the agenda.

The meeting then resolved to amend the articles of incorporation in order to allocate the class S of shares to a special Targeted Investment, namely the investment in partnership interests in Cinven Capital Management (SP IV) Limited Partnership or in Cevine Capital Management (SP V Guernsey) Limited Partnership Incorporated, through the amendment of the second paragraph of article 29 to read as set forth in the agenda and the amendment of the sixth paragraph of article 29 to read as set forth in the agenda. There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the meeting these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the meeting in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Cinven (Luxco 2) S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte de Me Henri Hellinckx du 13 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2670 du 3 novembre 2011 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163457.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 janvier 2014 suivant un acte du notaire Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1160 du 8 mai 2014.

L'assemblée était présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il a été nommé en tant que secrétaire et scrutateur Me Alexandre Pel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(I) L'assemblée a été convoquée par avis de convocation envoyés le 5 août 2015 par courrier recommandé à tous les actionnaires inscrits au registre des actionnaires. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre et la (les) catégories(s) d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par les actionnaires ou par leurs mandataires le cas échéant, le président, le secrétaire et scrutateur, et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

(II) Il appert de la liste de présence que sur les 20.132.564 actions de différentes catégories émises, 20.116.215 actions sont représentées à l'assemblée, de sorte que plus de la moitié du capital social émis de la Société est représentée et que l'assemblée est dûment constituée et apte à prendre des décisions sur l'ordre du jour.

(III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(tous les points constituant un seul point à l'ordre du jour et étant soumis à la résolution unique)

- Sans préjudice de l'autorisation quant au capital social autorisé et aux émissions d'actions indiquée dans les statuts, autorisation donnée au Conseil d'Administration, pendant une période se terminant au cinquième anniversaire de la publication de la présente autorisation au Mémorial, d'augmenter le capital social émis d'un montant maximum de 1.000 EUR par l'émission de maximum 100.000 actions de Catégorie S en échange d'un apport en numéraire (tout en supprimant tout droit préférentiel de souscription) ou en nature selon les modalités (incluant le prix d'émission) et à l'égard des personnes que le Conseil peut déterminer; reconnaissance du rapport établi par le Conseil concernant la renonciation des droits préférentiels de souscription; modification de l'article 6.2 afin qu'il ait la teneur suivante:

Art. 6. 2^e paragraphe. Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation du capital émis en une ou plusieurs tranches successives, à la suite, le cas échéant, de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés à des actions, obligations, titres obligataires ou instruments similaires), obligations convertibles, titres obligataires ou instruments simi-

lares émis de temps en temps par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en numéraire ou en nature, par conversion de créances envers la Société ou de toute autre manière; (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et les conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication de l'acte créant le capital autorisé au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» et elle peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité établies par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, qui reconnaissent que l'autorisation liée aux actions de catégorie S sera valable pour une période se terminant au cinquième anniversaire de la date de publication de l'assemblée extraordinaire tenue le 14 août 2015.

- Décision de modifier les statuts afin d'attribuer la catégorie S des actions à un Investissement Ciblé spécial, à savoir l'investissement dans des parts d'intérêts dans Cinven Capital Management (SP IV) Limited Partnership ou dans Cevine Capital Management (SP V Guernsey) Limited Partnership Incorporated, comme suit:

* Modification du deuxième paragraphe de l'article 29 afin qu'il ait la teneur suivante:

Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité, dans les limites du capital social autorisé de l'article 6 et de ces Statuts et/ou le cas échéant du Pacte, à déterminer l'Investissement Ciblé lié à chaque Catégorie d'Actions Alphabétiques dans l'ordre alphabétique (en partant des actions de catégorie C jusqu'aux actions de catégorie R) avec la catégorie S suivant cependant l'Investissement Ciblé HK de sorte à avoir chacune de ces catégories suivant l'Investissement Ciblé correspondant (l'«Attribution»). Le Conseil d'Administration peut également décider de lier un Investissement Ciblé particulier à plusieurs Catégories d'Actions. L'Attribution sera constatée dans un acte notarié amendant ces Statuts sur les instructions du Conseil d'Administration ou de toute personne dûment autorisée par le Conseil d'Administration à cet effet. L'autorisation est valable pour une période de cinq ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 21 novembre 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (à l'exception de la catégorie S où elle est valable pour une période se terminant au 5e anniversaire de la publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 14 août 2015) et elle peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité en matière de modification des Statuts.

* Modification du sixième paragraphe de l'article 29 afin qu'il ait la teneur suivante:

Les Investissements Ciblés rattachés aux Catégories d'Actions Alphabétiques consistent en les participations ou intérêts que la Société détient dans tout «co-investment partnership» (ou véhicule nourricier dans tout «co-investment partnership») qui investit soit aux côtés de «partnerships» faisant partie du Cinquième Fonds Cinven, soit aux côtés de tout autre fonds géré ou conseillé par un membre du Groupe Cinven (tel que ce terme est défini dans le Pacte), y compris le «general partnership» connu comme le Cinquième Fonds Cinven Co-Investment Partnership et le «Scottish limited partnership» connu comme le Cinquième Fonds Cinven Co-Investment Partnership Feeder, et dans le cas de la catégorie S, le Cinven Capital Management (SP IV) Limited Partnership ou dans Cevine Capital Management (SP V Guernsey) Limited Partnership Incorporated (l'«Investissement Ciblé HK»), (chacun un «Investissement Ciblé des Actions Alphabétiques»). Les Actions de Catégorie C sont attribuées à un Investissement Ciblé des Actions Alphabétiques qui consiste en la participation indirecte détenue ou en l'intérêt détenu par la Société dans Prezioso-Technilor S.A.S., une société régie par le droit français, les Actions de Catégorie D sont attribuées à un Investissement Ciblé des Actions Alphabétiques qui consiste en la participation indirecte détenue ou en l'intérêt détenu par la Société dans Pronet Guvenlik Sistemleri A.S., une société régie par le droit turc, les Actions de Catégorie E sont attribuées à un Investissement Ciblé des Actions Alphabétiques qui consiste en la participation indirecte détenue ou en l'intérêt détenu par la Société dans Amdipharm Mercury Limited, une société régie par le droit de Jersey, les Actions de Catégorie F sont attribuées à un Investissement Ciblé des Actions Alphabétiques qui consiste en la participation indirecte ou les intérêts que détient la Société dans Host Europe Holding Limited, les Actions de Catégorie G sont attribuées à un Investissement Ciblé des Actions Alphabétiques qui consiste en la participation indirecte ou les intérêts que détient la Société dans Ceramtec Holding GmbH, et les Actions de Catégorie S sont attribuées à un Investissement Ciblé des Actions Alphabétiques qui consiste en l'Investissement Ciblé HK.

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Résolution unique

L'assemblée a décidé que sans préjudice de l'autorisation quant au capital social autorisé et aux émissions d'actions indiquée dans les statuts, d'autoriser le Conseil d'Administration, pendant une période se terminant au cinquième anniversaire de la publication de la présente autorisation au Mémorial, d'augmenter le capital social émis d'un montant maximum de mille euros (1.000 EUR) par l'émission de maximum cent mille (100.000) actions de Catégorie S en échange d'un apport en numéraire (tout en supprimant tout droit préférentiel de souscription) ou en nature selon les modalités (incluant le prix d'émission) et à l'égard des personnes que le Conseil peut déterminer.

L'assemblée a reconnu le rapport établi par le Conseil concernant la renonciation des droits préférentiels de souscription (dont une copie restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci).

L'assemblée a décidé de modifier l'article 6.2 afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

L'assemblée a ensuite décidé de modifier les statuts afin d'allouer la catégorie S des actions à un Investissement Ciblé spécial, à savoir l'investissement dans des parts d'intérêts dans Cinven Capital Management (SP IV) Limited Partnership ou dans Cevine Capital Management (SP V Guernsey) Limited Partnership Incorporated, par la modification du deuxième paragraphe de l'article 29 afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour et la modification du sixième paragraphe de l'article 29 afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euro (EUR 1.100,-)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de l'assemblée, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de l'assemblée, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, A. PEL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 août 2015. Relation: DAC/2015/13902. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015146948/228.

(150161028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Columbus International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.978.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015146949/11.

(150161248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

DAO, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.251.

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois d'août,

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société DAO, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 30.000 EUR (trente mille euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.251 (la «Société»).

A comparu

ACCIS, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux droit français, ayant son siège social au 21, rue des Tuileries, F-67460 Souffelweyersheim, France, au capital social de 100 EUR (cent euros) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro d'identification R.C.S. STRASBOURG TI 488 936 931 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Mr Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société étaient représentées de sorte que l'assemblée a pu décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire, a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge pleine et entière au gérant unique de la Société pour l'exercice de ses fonctions en vertu de son mandat;
3. Nomination de l'associé unique de la Société en qualité de liquidateur de la Société;
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la Société et effectuer toutes les opérations nécessaires à cette dernière conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée; et
5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, représenté par son mandataire, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

Il a été décidé d'accorder décharge pleine et entière au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat qui prend fin ce jour.

Troisième résolution

Il a été décidé de nommer l'Associé Unique en qualité de liquidateur.

Quatrième résolution

Il a été décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation de la Société et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Tous pouvoirs sont donc donnés au liquidateur pour engager la Société par sa seule signature, y compris sans que l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société soit requise aux fins d'exécuter les actes visés par l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciale, tels que contracter un emprunt pour payer les dettes sociales telle que modifiée, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et/ou aliéner les immeubles de la Société.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et référence peut donc être faite aux livres de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 1.200,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean-Paul MEYERS.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 août 2015. Relation GAC/2015/7260. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015146982/67.

(150160790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Global Luxury Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.280.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of August.

before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his prevented colleague Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Global Luxury Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.280, (the Company).

The Company has been incorporated on March 4, 2015, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial), page 1089, number 52253 and dated April 25, 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

StrategicCapital Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196.426 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares with a nominal value of ten eurocents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid up.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (i) Waiver of convening notice;
- (ii) Amendment of article 8.3 of the articles of association of the Company (the Articles); and
- (iii) Miscellaneous.

III. The Meeting hereby takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirements, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 8.3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ 8.3. Representation.

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by any manager, acting individually, under its/his/her sole signature.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with the provisions of article 8.1 (ii) above.”

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt août.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Global Luxury Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.280, (la Société).

La Société a été constituée le 4 mars 2015, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Memorial), page 1089, numéro 52253, en date du 25 avril 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

StrategicCapital Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.426 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (i) Renonciation aux formalités de convocation;
- (ii) Modification de l'article 8.3 des statuts de la Société (les Statuts); et
- (iii) Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8.3 des Statuts, lequel se lit désormais comme suit:

« 8.3. Représentation.

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstance par tout gérant, agissant individuellement sous sa seule signature.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément aux dispositions de l'article 8.1 (ii) ci-dessus.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean-Paul MEYERS.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 août 2015. Relation GAC/2015/7262. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015147057/115.

(150160697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Herrenhausen Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.251.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 1 septembre 2015 que:

- Monsieur Caspers Rolf, né le 12 mars 1968 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été renommé aux fonctions de gérant de la Société à compter du 1^{er} septembre 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

- Madame Fantuz Alexandra, née le 25 septembre 1974 à Hayange (France), demeurant professionnellement au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été renommée aux fonctions de gérant de la Société à compter du 1^{er} septembre 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

- Monsieur Wiseman John, né le 22 août 1971 à Jersey (Jersey), demeurant professionnellement au 13, Castle Street, JE4 5UT, St Helier, a été renommé aux fonctions de gérant de la Société à compter du 1^{er} septembre 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015147706/23.

(150161923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

FFS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 172.759.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 19 août 2015

1. Mme Tessa LANG a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} septembre 2015.

2. M. Oliver THOMAS a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} septembre 2015.

3. M. Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} septembre 2015.

4. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA, né à Debica (Pologne), le 27 janvier 1972, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme gérant avec effet au 1^{er} septembre 2015 pour une durée indéterminée.

5. M. Frank PLETSCH, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme gérant avec effet au 1^{er} septembre 2015 pour une durée indéterminée.

6. M. Gérard MATHEIS, né à Luxembourg (Luxembourg), le 4 décembre 1962, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme gérant avec effet au 1^{er} septembre 2015 pour une durée indéterminée.

7. Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la société avec effet au 1^{er} septembre 2015 comme suit:

FFS 5 S.à r.l.

5, Avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 31.08.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FFS 5 S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015147038/28.

(150160751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Itom Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.771.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of the month of August,

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Stiching Shares Itom Investment a foundation (stichting) established under the laws of the Netherlands, with registered office at Luna Arena, Herikerbergweg, 238, 1101 CM Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register of the chamber of commerce in Amsterdam, the Netherlands (Kamer van Koophandel), under number 58381961 (hereafter, the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Sébastien RIMLINGER, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 14th July 2015, which, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of Itom Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12.500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.771 (the "Company"), incorporated on 9 April 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1442 of 18th June 2013 and which articles of association have not yet been amended.

The Shareholder, represented as stated above, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following Agenda:

Agenda

- 1 Dissolution and liquidation of the Company.
- 2 Appointment of the liquidator FIDES (Luxembourg) S.A..
- 3 Determination of the powers granted to the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder appoints as liquidator FIDES (Luxembourg) S.A., a société anonyme, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 41.469 (the "Liquidator").

Third resolution

The Shareholder resolves to grant the Liquidator, in the exercise of his functions, the broadest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), to execute all acts of administration, management and disposal concerning the Company, no matter the nature or the size of the operation.

The Shareholder resolves to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Meeting if such authorisation is required by law.

The Shareholder resolves to dispense the liquidator from drawing up an inventory and the liquidator may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The Liquidator can, under his own responsibility, and for special and defined operations, delegate to one or several proxies parts of his powers as he deems fit and for the duration set by him.

The Liquidator will hold the corporate signature and will be authorized to represent the Company towards third parties, notably in legal proceedings, as claimant or defendant.

The Liquidator may choose to waive all property or similar rights, pledges or action for rescission, grant release, with or without receipt, of the registration of any pledge, seizure or other opposition.

The Company in liquidation is bound validly and without limitation towards third parties by the signature of the Liquidator, for all acts, including those involving any public officer or notary.

Furthermore, the Shareholder resolves to authorize the Liquidator, at his sole discretion, to distribute advance payments in cash and/or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation), to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Costs

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. In the event of any discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois d'août,

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu,

Stichting Shares Itom Investment, une fondation de droit néerlandais (stichting), ayant son siège social au Luna Arena, Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam, aux Pays-Bas et inscrite au registre de commerce de la chambre de commerce à Amsterdam (Kamer van Koophandel) sous le numéro 58381961 (ci-après, l'“Associé”),

représentée par Monsieur Sébastien RIMLINGER, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée 14 juillet 2015, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante est l'associé unique de Itom Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.771 (la “Société”), constituée par acte du notaire soussigné, en date du 9 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1442 du 18 juin 2013, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté tel que décrit plus haut, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation.
- 2 Nomination du liquidateur FIDES (Luxembourg) S.A..
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
- 4 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de dissoudre la Société et de mettre celle-ci en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé désigne comme liquidateur FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 41.469 (le “Liquidateur”).

Troisième résolution

L'Associé décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée),

pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

L'Associé décide d'autoriser par avance le liquidateur à signer les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'Assemblée dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

L'Associé décide de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et le liquidateur peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des actes ou contrats spécifiques.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes en espèces et/ou en nature sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-) sont à charge de la Société.

Le notaire soussignée qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S. RIMLINGER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: DAC/2015/14207. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015147118/134.

(150161165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Global Luxury Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.280.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} septembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015147058/11.

(150160916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Grace Lodge Care Operating S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.219.

Les statuts coordonnés au 1^{er} juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015147061/11.

(150161149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Gracewell Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.877.

Les statuts coordonnés au 1^{er} juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015147062/11.

(150161177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Dannyboy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 143.906.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of the month of August.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Dannyboy S.A. a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.906, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 22 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 180 of 27 January 2009 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company haven't been amended since the incorporation.

The meeting was declared open by Maja BOLE, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair (the "Chairman"), who appointed as secretary Cees-Frans GREEVEN, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Maja BOLE, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To consider and if thought fit, approve the common merger terms between the Company, as absorbed company (the "Disappearing Company"), and Binnacle International Corporation B.V., a société privée à responsabilité limitée, incorporated under laws of the Netherlands, with registered office at Paasheuvelweg 16, 1105 BH Amsterdam, Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce of the Netherlands ("Kamer van Koophandel") under number 33217940 (the "Acquiring Company") and to waive in accordance with article 265 (3) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the directors' report requirement.

2. To consider and if thought fit, approve, in accordance with the common merger terms, the merger, between the Acquiring Company and the Disappearing Company, pursuant to which the Disappearing Company will be absorbed by the Acquiring Company, following the Company's dissolution without liquidation, by way of universal succession of the assets and liabilities of the Disappearing Company, without any restriction or limitation, to the Acquiring Company.

3. Acknowledgement and approval of the date as from which the transactions of the Company will be treated for accounting purposes as being those of the Absorbing Company;

4. To consider and if thought fit, that in accordance with article 273ter (3) of the Law, Dannyboy S.A. shall be deregistered upon receipt by the Luxembourg register of Commerce and Companies of the notification of the effectiveness of the cross-border merger by the trade register of the Chamber of Commerce of the Netherlands ("Kamer van Koophandel") where Binnacle International Corporation B.V. is registered.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the pro-

xyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

The Shareholders, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to record as follows:

- common merger terms have been drawn up by the board of directors of the Acquiring Company and by the board of directors of the Disappearing Company on 22th June 2015 (the "Common Merger Terms") established in accordance with Article 259 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and in accordance with applicable Dutch laws;

- the present resolutions are adopted at least one month after the publication of such Common Merger Terms in the Mémorial C.. Recueil des Sociétés et Associations number 1598 of 29th June 2015; and

- the documents required pursuant to article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Acquiring Company, for inspection by the shareholder of the Acquiring Company at least one month prior to the date of the present resolutions.

Thereupon, the extraordinary general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to approve the Common Merger Terms and to waive in accordance with article 265 (3) of the Law the directors' report requirement.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to approve the cross-border merger, as further described in the Common Merger Terms pursuant to which the Disappearing Company will be absorbed by the Acquiring Company, following the Company's dissolution without liquidation, by way of universal succession of the assets and liabilities of the Disappearing Company, without any restriction or limitation, to the Acquiring Company.

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledges that the Merger will be effective upon approval of the Merger by the sole shareholder of the Absorbing Company and in accordance with the applicable law and that the Merger will have the following consequences ipso jure and simultaneously:

- (a) the universal transfer by the Company following its dissolution without liquidation of any and all of its assets and liabilities to the Company;

- (b) the Company will cease to exist; and

- (c) the Absorbing Company will not issue any share and will not proceed to any adjustment of its share capital.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledged and resolved to approve that the transactions of the Company will be treated for accounting purposes as being those of the Company as from 1st January 2015.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders declares that in accordance with article 273ter (3) of the Law, Danyboy S.A. shall be deregistered upon receipt by the Luxembourg register of Commerce and Companies of the notification of the effectiveness of the crossborder merger by the trade register of the Chamber of Commerce of the Netherlands ("Kamer van Koophandel") where Binnacle International Corporation B.V. is registered.

Declaration

The undersigned notary verified and stated the existence and the legality of the deeds and formalities required from the Company under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg in view of the Merger.

The undersigned notary therefore stated that all deeds and formalities required for the Merger have been legally and validly accomplished in accordance with the Luxembourg law and in particular article 271 of the law on commercial companies dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the European Directive dated 26 October 2005 (2005/56/EC) on cross-border mergers.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,250.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois d'août.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Dannyboy S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 2008, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 180 du 27 janvier 2009 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.906 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Maja BOLE, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Cees-Frans GREEVEN, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maja BOLE, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Examen de et, si jugé approprié, décision d'approuver le projet commun de fusion entre la Société, comme société absorbée (la «Société Absorbée»), et Binnacle International Corporation B.V., société privée à responsabilité limitée constituée en vertu du droit néerlandais, sise à Amsterdam, Pays-Bas, adresse administrative: Paasheuvelweg 16, 1105 BH Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de la Chambre de commerce néerlandaise («Kamer van Koophandel») sous le numéro: 33217940 (la «Société Absorbante») et de renoncer à l'exigence d'un rapport des administrateurs conformément à l'article 265 (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

2. Examen de et, si jugé approprié, décision d'approuver, conformément au projet commun de fusion, la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée, à la suite de laquelle le société Absorbée sera absorbée par la Société Absorbante, suite à la dissolution sans liquidation de la Société, par transmission universelle des actifs et passifs de la Société Absorbée, sans restriction ni limitation, à la Société Absorbante.

3. Reconnaissance et approbation de la date à partir de laquelle les opérations de la Société seront traitées, d'un point de vue comptable, comme étant celles de la Société Absorbante;

4. Examen de et, si jugé approprié, déclaration que conformément à l'article 273ter (3) de la Loi, Dannyboy S.A. devra être radiée du Registre de Commerce et des Sociétés dès réception par celui-ci de la notification de la prise d'effet de la fusion transfrontalière par le registre de la Chambre de commerce néerlandaise («Kamer van Koophandel») où Binnacle International Corporation B.V. est inscrite.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires ont été indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires agissant ès qualités a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- un projet commun de fusion a été établi par le conseil d'administration de la Société Absorbante et le conseil d'administration de la Société Absorbée le 22 juin 2015 (le «Projet Commun de Fusion») établi en conformité avec l'article 259

de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'amendée (la «Loi») et en conformité avec les lois néerlandaises applicables;

- les présentes résolutions de la Société Absorbante sont adoptées au moins un mois après la publication du Projet commun de Fusion au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1598 du 29 juin 2015; et

- les documents visés à l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société Absorbante au moins un mois avant la date des présentes résolutions pour permettre à l'associé de la Société Absorbante d'en prendre connaissance.

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a alors pris, à chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'approuver le Projet Commun de Fusion et de renoncer à l'exigence d'un rapport des administrateurs conformément à l'article 265 (3) de la Loi.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'approuver la fusion transfrontalière, telle que décrite en détail dans le Projet Commun de Fusion, à la suite de laquelle la Société Absorbée sera absorbée par la Société Absorbante, suite à la dissolution sans liquidation de la Société, et par transmission universelle des actifs et passifs de la Société Absorbée, sans restriction ni limitation, à la Société Absorbante.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a constaté que la Fusion sera effective dès l'approbation de la Fusion par l'associé unique de la Société Absorbante et en accord avec le droit applicable et que la Fusion entraînera de plein droit et simultanément les effets suivants:

(a) le transfert universel par la Société, à la suite de sa dissolution sans liquidation, de l'ensemble de ses actifs et passifs à la Société;

(b) la Société cessera d'exister;

(c) la Société Absorbante n'émettra pas d'action et ne procédera à aucun ajustement de son capital social;

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a reconnu et a décidé d'approuver que les opérations de la Société seront du point de vue comptable, considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1^{er} janvier 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires déclare que conformément à l'article 273ter (3) de la Loi, Dannyboy S.A. devra être radiée du Registre de Commerce et des Sociétés dès réception par celui-ci de la notification de la prise d'effet de la fusion transfrontalière par le registre de la Chambre de commerce néerlandaise («Kamer van Koophandel») où Binnacle International Corporation B.V. est inscrite.

Constat

Le notaire soussigné a vérifié et a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vue de la Fusion.

Le notaire soussigné a dès lors constaté que tous les actes et formalités préalables à la Fusion ont été légalement et valablement remplis conformément à la législation luxembourgeoise et plus particulièrement en vertu de l'article 271 paragraphe 2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et de la directive européenne du 26 octobre 2005 (2005/56/CE) sur les fusions transfrontalières.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux membres du Bureau connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. BOLE, C.-F. GREEVEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 17 août 2015. Relation: DAC/2015/13824. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015147579/204.

(150160843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Glamour Event asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 9G, avenue du Rock n' Roll.

R.C.S. Luxembourg F 10.503.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

- Laurent BOQUET, né le 10 décembre 1989 à Niederkorn
Résidant 9G Avenue du Rock n' Roll à L-4361 ESCH-SUR-ALZETTE
- Billy Marco GRAFFE, né le 17 novembre 1988 à Luxembourg
résidant 46F, Avenue des Alliés à L-9012 ETTTELBRUCK
- Eric LAGENDIJK, né le 04 août 1993 à Niederkorn
résidant 54, rue Aloyse Kayser à L-4743 PETANGE
- Sascha SOLOWJEW, né le 25 avril 1997 à Luxembourg
résidant 22, rue des Cerises à L-1616 JUNGLINSTER
- Kevin THEISEN, né le 22 décembre 1989 à Esch-sur-Alzette
résidant 10, rue du Neufchâteau à L-2223 Luxembourg
- Albert URHAUSEN, né le 28 avril 1960 à Ettelbrück
résidant 46F, Avenue des Alliés à L-9012 ETTTELBRUCK

Il est convenu de créer une association régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

L'association sera régie par les statuts suivants:

1. Dénomination

Art. 1^{er}. L'association portera la dénomination de Glamour Event asbl. (ci-après «l'association»).

2. Siège, durée et forme juridique

Art. 2. Son siège est établi à Esch-sur-Alzette. L'association peut à tout moment décider de transférer son siège social dans une autre commune au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association revêt la forme juridique de l'association sans but lucratif prévue par la loi du 2 avril 1984 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 04 mars 1994.

3. Objet social

Art. 5. L'association a pour but:

- de promouvoir les artistes transformistes / travestie, membres de l'association;
- de promouvoir l'image des artistes transformistes / travestie au Luxembourg;
- d'organiser des spectacles travestie au Grand-Duché de Luxembourg comme à l'étranger;
- d'organiser des fêtes et événements socioculturels

4. Les membres

Art. 6.1. L'association peut accueillir des membres effectifs et des membres sympathisants.

Art. 6.2. L'association comptera trois membres effectifs au minimum.

Aux membres fondateurs peuvent s'adjoindre toutes autres personnes ou organisations ayant un but compatible avec l'objet social de l'association à condition qu'elles en fassent la demande.

Il appartiendra à l'assemblée générale de se prononcer à l'unanimité tant sur l'admission de membres effectifs nouveaux que sur l'admission éventuelle d'observateur. Les demandes d'admission sont à adresser au président de l'association qui les présentera à la prochaine assemblée générale pour décision.

Art. 6.3. Pour devenir membre effectif de l'association, le futur membre effectif adhère à l'objet prémentionné en payant une cotisation annuelle. Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale à la majorité simple des voix.

Art. 7.1. Le nombre de membre sympathisant est illimité. Il existe ni un nombre minimal ni un nombre maximal de membre sympathisant.

Art. 7.2. Chaque personne physique, âgée de quinze ans au moins, payant une cotisation annuelle est admin comme membre sympathisant. Le conseil d'administration peut refuser l'adhésion d'une personne si celle-ci est de nature à compromettre la réalisation de l'objet de l'association ou son fonctionnement. La personne concernée peut faire appel à l'assemblée générale.

Art. 7.3. Le montant de la cotisation pour les membres sympathisants est fixé annuellement par l'assemblée générale à majorité simple des voix et doit être obligatoirement inférieur au montant de la cotisation annuelle des membres effectifs.

Art. 7.4. Les membres sympathisants ne sont pas membre de l'assemblée générale.

Art. 8. La qualité de membre se perd:

- par démission expresse et écrite notifiée par courrier recommandé au conseil d'administration
- par exclusion prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés
- en cas d'atteinte grave ou répétée à l'objet social, aux intérêts ou à la considération de l'association,
- en cas de décès pour les personnes physiques
- en cas de dissolution pour les personnes morales
- en cas de non-paiement de la cotisation, malgré courrier de rappel lui adressé en recommandé
- Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer les cotisations versées.

5. L'assemblée générale

Art. 9.1. L'assemblée générale se compose de tous les membres et délibère obligatoirement sur:

1. la modification des statuts
2. la nomination et la révocation des administrateurs
3. l'approbation des budgets et des comptes
4. la liquidation de l'association
5. l'admission et l'exclusion des membres

L'assemblée générale se réunit une fois par an en session ordinaire sur convocation du conseil d'administration. L'assemblée générale a également tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

Art. 9.2. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile en assemblée générale ordinaire, sur convocation du conseil d'administration.

La convocation doit être portée à la connaissance des membres au moins quinze jours avant la date fixée. La convocation doit obligatoirement indiquée l'ordre du jour. Le vote par procuration n'est pas possible.

Art. 9.3. Le conseil d'administration convoque en assemblée générale extraordinaire les membres de l'association toutes les fois qu'il le juge utile et nécessaire.

Art. 9.4. A la demande écrite d'au moins un cinquième des membres de l'assemblée, le conseil d'administration doit convoquer les membres en assemblée générale extraordinaire dans un délai de trente jours.

Art. 9.5. La convocation de l'assemblée générale extraordinaire doit être portée à la connaissance des membres au moins cinq jours avant la date. Le motif de la demande doit être indiqué dans l'ordre du jour fixé

Art. 9.6. Le vote par procuration est possible.

6. Administration et surveillance

6.1. Le conseil d'administration

Art. 10. L'association est administrée par un conseil d'administration Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale en son sein pour une durée de deux ans.

Pour assurer la continuité, chaque année le conseil d'administration est renouvelée par remplacement alternatif de la moitié des membres. La première année, les membres sortants sont désignés par tirage au sort. Le Conseil d'administration est ainsi renouvelé tous les deux ans.

Pour être élus, les candidats doivent recueillir la moitié au moins des voix des membres présents ou représentés à ladite assemblée générale. L'acclamation peut être acceptée comme mode de vote. Leur mandat peut être renouvelé dans les mêmes conditions.

Art. 11. Le conseil d'administration est composé de trois membres de l'association au moins et de six membre au maximum. Elle se compose au moins d'un président, d'un secrétaire général et d'un trésorier élus par et parmi ses membres. Un vice-président peut également être élu. En cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président.

Art. 12. Le conseil d'administration peut décider de toute affaire intéressant l'association, à l'exception de celles réservées à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi. L'assemblée générale a toutefois le droit de subordonner certaines décisions à son approbation expresse en définissant les domaines concernés. L'association est engagée valablement par la signature de deux de ses administrateurs dont celle du président ou de celle qui la remplace.

Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il ne peut jamais les déléguer à un tiers. Le conseil d'administration peut suspendre de sa fonction de membre du conseil d'administration, jusqu'à la prochaine assemblée générale, un de ses membres en raison d'actes manifestement contraires à l'objet de l'association ou nuisant à son fonctionnement.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, sauf stipulation contraire. Chaque administrateur ne possède qu'une seule. En cas de partage des voix, celle de celui qui préside est prépondérante. La personne qui préside la réunion est désignée au début de celle-ci.

Art. 13. Le président, par l'intermédiaire du secrétaire, convoque le conseil d'administration.

6.2. Groupe de travail

Art. 14. Une ou des commissions de travail peuvent être constituées pour tout projet envisagé, à réaliser ou à débattre et/ou pour tout thème d'actualité selon les conditions établies par le conseil d'administration.

Art. 15. Au terme des travaux de la commission, la responsable de celle-ci fait un rapport au conseil d'administration.

7. Comptes et patrimoine

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 17. Les comptes sont tenus et réglés par le trésorier. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs désignés par l'assemblée générale pour un mandat de deux ans.

Art. 18. Les ressources de l'association se composent notamment:

1. des cotisations des membres (carte de membres);
2. des subsides et subventions;
3. des libéralités,
4. de ses propres ressources et les recettes des manifestations,
5. du sponsoring,
6. des fonds versés par l'association sans but lucratif Rosa Lëtzebuerg asbl.

8. Modification des statuts et dissolution

Art. 19. En cas de dissolution volontaire de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Elle prendra toutes les dispositions nécessaires pour une telle tâche. Après apurement du passif, il donnera à l'excédent favorable une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée ou toute autre organisation non gouvernemental ou oeuvre de bienfaisance.

La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 20. Les modifications statutaires se font conformément à l'article 8 de la loi coordonnée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif; l'objet des modifications doit être indiqué dans la convocation et l'assemblée ne peut valablement délibérer que si elle réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix présentes

Art. 21. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Fait à Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015147053/142.

(150161059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Gastina Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.500.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth of August.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RINEHART INTERNATIONAL LIMITED, a British Virgin Islands company having its registered office at Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Virgin Island, registered at the BVI Business Register under the number 626973, (hereinafter referred to as the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Nathalie Mager, private employee, with professional address at 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, by virtue of a proxy given on the in Luxembourg on August 14th 2015.

Which aforementioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities,

Which appearing person, acting as mentioned above, has requested the notary to state as follows:

- That the company GASTINA EQUITY S.A. a société anonyme, with its registered office at 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), registered in the Luxembourg Trade and Corporate Register under section B and number B137.500. (hereinafter referred to as the «Company»), was incorporated according to a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on the 27th of March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1046 of April 28th, 2008.

- That the articles of incorporation of the Company have never been amended;

- That the corporate capital of the Company amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, entirely paid-up;

- That the Sole Shareholder is the sole owner of all the shares representing the corporate capital of the Company;

- That the Sole Shareholder herewith declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation;

- That the Sole Shareholder is to be appointed as liquidator of the Company;

- That the liquidator, in his capacity, has requested the officiating notary to authenticate his declarations according to which (i) the liabilities of the Company have been settled and (ii) the liabilities in relation of the closing down of the liquidation have been duly accrued. The liquidator furthermore declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Sole Shareholder irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities. As a consequence thereof, all the liabilities of the Company are paid and the remaining assets shall be transferred to the Sole Shareholder;

- That the liquidation of the Company is completed and that the Company is to be considered as definitely terminated and liquidated;

- The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à r.l., with registered office at 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, registered in the Luxembourg Trade and Corporate Register under section B and number 156.455, acting as dissolution auditor;

- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors, statutory auditor and to the dissolution auditor for the performance of their respective assignments;

- That the corporate documents shall be kept at 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers to carry out any formality regarding publications, cancellations, or registrations by virtue of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Drawn up, in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read in the language of the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the aforesaid appearing person signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-neuf août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RINEHART INTERNATIONAL LIMITED, une société de droit des Îles Vierges britanniques ayant son siège sociale au Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Îles Vierges britanniques immatriculée auprès du BVI Business Register sous le numéro 626973 (ci-après "l'Actionnaire Unique"),

ici représenté par Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 août 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle partie comparante, agissant comme mentionné ci-dessus, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée GASTINA EQUITY S.A. société anonyme, avec son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B et au numéro 137.500 (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster le 27 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1046 du 28 avril 2008;

- Que les statuts de ladite Société n'ont jamais été modifiés;

- Que le capital social de la Société est fixé trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées;

- Que l'Actionnaire Unique est le seule propriétaire de toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société;

- Que l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;

- Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société;

- Que le liquidateur de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations selon lesquelles (i) le passif de la Société est réglé et (ii) le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. Le liquidateur déclare en outre que, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Actionnaire Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. En conséquence, tout le passif de ladite Société est réglé et les actifs restants sont transférés au profit de l'associée unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à r.l., avec son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro B156.455 agissant en tant que commissaire à la dissolution;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs en fonction, au commissaire aux comptes et au commissaire à la dissolution de la Société pour l'exécution de leurs mandats;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

Le porteur d'une expédition des présentes dispose de tous pouvoirs nécessaires pour accomplir toutes les formalités relatives aux publications, radiations, ou dépôts en vertu des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Mager et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 août 2015. 2LAC/2015/19307. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015147067/103.

(150161001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.